



QUALIFICATION POUR LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE G.E.

TROPHEE RAYMOND FANEN

COMPOSITION DES EQUIPES

1 équipe par club, composée de 3 à 4 joueurs.

Les joueurs doivent impérativement être **salariés titulaires en activité** de l'établissement du club ou ayants-droits. Les cartes de scores des joueurs « **extérieurs** » ne pourront donc pas compter pour cette épreuve.

Index : 0 à 21,4 (index 21,4 retenu pour les joueurs entre 21,4 et 26,4).

Aucune dérogation d'inscription pour des joueurs d'index supérieur à 26,4.

Inscription : par extranet en respectant les dates limites d'engagement.

NB : Participation possible des AS qui ne remplissent pas les conditions d'engagement des ouvriers (3 ou 4 joueurs salariés titulaires), sans prétendre pouvoir participer à la Finale de la Coupe de France par équipe du Golf d'Entreprise. **Donc, pas de titre de champion de Ligue non plus !**

Important : Les A.S. concernées par cette règle doivent informer le Délégué de Ligue lors de l'enregistrement de leurs équipes sous Extranet.

REGLES ET CLASSEMENT

Formule de jeu : 2 manches en **STROKE PLAY NET**.

La participation aux 2 manches est obligatoire pour être dans le classement général par équipe en vue de la sélection, par la ligue, des 2 AS participantes à la Coupe de France par équipe du GE.

Départs marques arrière : Blanches pour les Messieurs et Bleues pour les Dames.

Classement général : les 3 meilleurs scores retenus, par manche, pour l'équipe.

Si moins de 3 scores pour l'équipe, le résultat n'est pas retenu et l'équipe est disqualifiée (non-respect des 2 tours obligatoires avec au minimum 3 joueurs).

Départage : se fait sur la 2^{ème} et dernière manche, si égalité, départage sur la 3^{ème} et dernière carte retenue de chaque équipe, si nouvelle égalité, départage sur la 4^{ème} carte. Si toujours égalité, **départage selon la règle fédérale du Vadémécum FFGolf**.

Départage sur le 18, 9, 6, 3 ... etc. pour désigner la carte et l'équipe qui l'emporte.

Pour 2025, le quota de la Ligue des Pays de la Loire est de **2 équipes** pour cette épreuve.

Sont qualifiés pour la Coupe de France par équipe du Golf d'Entreprise « Trophée Raymond FANEN » les 2 clubs arrivés en tête du Championnat par équipes de Ligue (équipes ayant le moins de points en Stroke-Play net à l'issue des 2 manches) et ayant remplis les critères de sélection. C'est bien l'AS qui se qualifie, pas forcément les joueurs ayant participé à la qualification.

En cas de forfait pour l'épreuve fédérale, la place qualificative disponible est proposée à l'équipe arrivée 3ème, puis 4ème et ainsi de suite afin d'engager 2 clubs pour représenter la Ligue de Golf des Pays de la Loire à la Coupe de France par équipe des AS-GE

Ce règlement complète les informations générales fournies dans le Vade-Mecum Golf Entreprise, disponible sur le site de la Ligue